

AVIS DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT 1545-M

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024, le Conseil a adopté le Règlement 1545-M modifiant le Règlement 1497-M relatif à l'adoption de pratiques de consommation et d'activités domestiques écoresponsables.

L'objet de ce règlement est de prolonger la durée du programme Consoméco jusqu'au 31 décembre 2026 ou jusqu'à épuisement des fonds.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 14 novembre 2024



Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques